



Caf remboursement de trop perçu

Par **Cudel Eloise**, le **01/07/2018** à **18:25**

Bonjour,

Voilà j'ai un soucis avec la caf depuis maintenant 1 an. J'étais locataire d'un logement sur Moulins (03) jusqu'au 02/06/2017. Comme c'était mon agence immobilière qui percevait directement mon apl je n'ai pas pensé à faire le changement. Ce qui fait que jusqu'à octobre la caf a continué d'envoyer mes apl à l'agence. Je m'en suis rendue compte en voulant demander une prime d'activité à la caf du cantal, département où je vis maintenant. Du coup, après deménagement de mon dossier, l'agence a remboursé le trop perçu à la caf du 03. Seulement allez savoir pourquoi, la caf du 03 m'a demandé le mois de mai alors que j'étais encore locataire. J'ai protesté mais quand je me rends à la caf du cantal on me dit de voir avec la caf de l'allier et celle ci ne me répond pas. J'ai envoyé une lettre recommandée avec avis de réception contenant tous les documents qui prouvent que mon bail se terminait le 2 juin mais toujours aucune réponse... ils me prélèvent sur ma prime d'activité, ce qui fait que je n'en ai tout simplement plus. Je suis désespérée, j'ai fait appel à un conciliateur, demandé conseil à un avocat mais rien n'y fait. Que faire ?

Par **youris**, le **01/07/2018** à **20:02**

bonjour,

vous pouvez soumettre votre cas à un médiateur de votre caf.

salutations